

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1310  
REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS PAR LES  
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 mai 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1310 décrétant les services professionnels pour la réfection de diverses infrastructures, soit de la 9<sup>e</sup> Rue (entre l'avenue du Lac et l'avenue Murdoch), de la 18<sup>e</sup> Rue (entre l'avenue Richelieu et l'avenue Champlain) ainsi que la place Camirand pour un montant de 1 093 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 1 093 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux.

Le règlement N° 2024-1310 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 13 juin 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 septembre 2024.

Le règlement N° 2024-1310 entre en vigueur le 2 octobre 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024  
et publié le 2 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière